

[Text]

I think your point is correct. We are talking about degrees of influence here. The argument is often made as you are making it, but there can be a kind of conflict with the bank director. I accept that. If there is that kind of conflict, I would suggest that if that same director was sitting on the board of the company that was controlling the bank, that individual would have even more power.

In terms of the broader point you raise, which is whether our widely held institutions are a bit sluggish, a bit slow and perhaps missing some of the nimbleness of a closely held company—I understand I am arguing against my argument of the last half hour, and we have agonized over these issues—if you look at the history of the last 10 years in the Canadian financial industry, it is pretty hard to make the case that the banks have outperformed the trust companies, if you are sober, and we understand that.

When I am pressed on this particular issue, the bottom line for me as an individual, as a citizen and as a representative of the council, is that we are worried that the commercial ownership of financial institutions in some ways is short-term gain for long-term pain, to reverse someone else's slogan. Yes, when the economy is looking good and things are looking fine, the commercial owner has a nice investment in the financial institution.

• 2140

We are quite aware that the record of the past 10 years would argue against our position. As we move into a recession and times get tough, council members are worried that if there were widespread commercial ownership of deposit-taking institutions some of the benefits you are referring to, which come out of closely held firms, might not stand the test of time. That is the kind of balancing act we have gone through.

The Chairman: Did you look at the fact that in a closely held situation the owners are likely to protect their interests, whereas with a widely held situation the owners tend to forget about their interests and see how they can raid the till? After all, because there is so small an interest they have nothing to protect.

Mr. Lazar: It certainly was a consideration, Mr. Chairman.

Mr. Manley: I would like to finish with the same question that I put to the Conference Board.

Have you followed the recent reductions of M-3 in Canada and the United States? Do you have any comments related to that in the context of what appears to be a depreciation of asset values, particularly in real estate, not just in North America but elsewhere too? I am asking you not just because you are here on Bill C-83 but because your agency deals with broader economic implications. Some of these trends are occurring fairly rapidly and they have fairly important implications to our financial institutions.

[Translation]

Je crois que vous avez raison. Nous parlons des divers degrés d'influence. C'est une question que l'on soulève souvent, comme vous-même, mais il peut y avoir une sorte de conflit avec l'administrateur. Je vous l'accorde. S'il y a un conflit, j'imagine que si le même administrateur était membre du conseil d'administration de la société qui contrôle la banque, il aurait encore davantage de pouvoir.

Pour ce qui est de la question plus générale que vous avez posée, et qui consiste à savoir si les institutions à grand nombre d'actionnaires sont un peu timorées, un peu lentes et manquent peut-être un peu du dynamisme des sociétés à peu d'actionnaires—je crois que je suis en train de présenter des arguments contre la thèse que j'ai soutenues pendant la dernière demi-heure, tandis que nous nous efforçons désespérément de régler ces problèmes—si vous regardez ce qui s'est passé dans l'industrie financière canadienne au cours des 10 dernières années, il est assez difficile de prouver que les banques ont eu de meilleurs résultats que les sociétés de fiducie.

Lorsqu'on me pousse à répondre à cette question particulière, le résultat final pour moi, en tant qu'individu, en tant que citoyen et en tant représentant du Conseil, c'est que nous nous inquiétons du fait que la propriété commerciale des institutions financières entraîne à certains égards des gains à brève échéance et des douleurs interminables, pour inverser le slogan de quelqu'un d'autre. Oui, lorsque l'économie est florissante et que les choses vont bien, le propriétaire commercial dispose d'un bon investissement dans l'institution financière.

Nous savons bien que la situation des dix dernières années contredit notre position. Tandis que nous nous dirigeons vers une récession et que les temps deviennent difficiles, les membres du Conseil craignent que si la propriété des institutions de dépôt était dispersée, certains des avantages que vous mentionnez, qui sont le propre des entreprises à peu d'actionnaires, pourraient ne pas résister au temps. C'est un peu ce genre d'équilibre que nous avons vu.

Le président: Avez-vous envisagé le fait que dans une situation où il y a peu d'actionnaires, les propriétaires risquent de protéger leurs intérêts, alors que lorsqu'il y a beaucoup d'actionnaires, ils ont tendance à oublier leurs intérêts? Après tout, parce que leur intérêt est si minime, ils n'ont rien à protéger.

M. Lazar: Nous en avons certainement tenu compte, monsieur le président.

M. Manley: J'aimerais finir en vous posant la même question qu'au Conference Board.

Avez-vous suivi les réductions récentes de M-3 au Canada et aux États-Unis? Avez-vous des remarques à faire à ce sujet puisqu'il semble y avoir une dépréciation des valeurs d'actif, surtout dans le secteur immobilier, pas seulement en Amérique du Nord, mais ailleurs également? Si je vous pose la question, ce n'est pas uniquement parce que vous êtes ici pour parler du projet de loi C-83, mais aussi parce que votre organisme s'occupe des implications économiques plus générales. Certaines de ces tendances se font jour assez rapidement et elles ont des implications relativement importantes pour nos institutions financières.